

## Saisie d'une demande de subvention via DAUPHIN Budget prévisionnel, période et millésime, localisation .... Les bonnes pratiques !!




### BUDGET PREVISIONNEL : la sélection des financeurs

La partie PRODUITS, compte 74 – « SUBVENTIONS d'EXPLOITATION » doit être remplie avec la plus grande attention car **la sélection des financeurs conditionne l'acheminement de votre demande de subvention vers le bon service instructeur.**

74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	0,00 € HT	
Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s), directions ou services déconcentrés sollicités	0,00 €	
Conseil-s Régional(aux)	0,00 €	
Conseil-s Départemental (aux)	0,00 €	
Communautés de communes ou d'agglomérations	0,00 €	
Commune(s)	0,00 €	
Organismes sociaux (CAF, etc. détailler)	0,00 €	
Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	<input type="text"/>	 
L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	<input type="text"/>	 
Aides privées (fondation)	<input type="text"/>	 
Autres établissements publics	<input type="text"/>	 



Dans chacune des rubriques comportant l'onglet , il est possible d'intégrer une ligne et de sélectionner un ou plusieurs financeurs en cliquant sur cet onglet :

#### ÉTAT :

- Etat – Préfet de département – Mission Politique de la ville – DDCS 80 :

taper 80

puis sélectionner dans la déroulante : **80-ETAT-POLITIQUE-VILLE**

- Etat – Préfet de région – Hauts-de-France :

taper HAUTS-DE-FRANCE

puis sélectionner dans la déroulante : **HAUTS-DE-FRANCE-POLITIQUE-VILLE**

#### COMMUNE(S) :

taper **AMIENS** (pour le CDV d'Amiens Métropole) ou **ABBEVILLE** (pour le CDV d'Abbeville)

puis sélectionner dans la déroulante : **AMIENS ou ABBEVILLE**

#### COMMUNAUTES DE COMMUNES ou D'AGGLOMERATIONS :

taper 80

puis sélectionner dans la déroulante : **80-CA AMIENS METROPOLE ou 80 CA BAIE DE SOMME**

#### CONSEIL-S REGIONAL(AUX) :

taper **HAUTS-DE-FRANCE**

puis sélectionner : **HAUTS-DE-FRANCE (Conseil régional)**

#### CONSEIL-S DEPARTEMENTAL(AUX) :

- taper 80 ou SOMME puis sélectionner : **80-SOMME (DEPT)**



## PERIODE ET MILLESIME :

### Subvention Politique de la Ville : Budget prévisionnel

- 1  
Préambule
- 2  
Critères d'éligibilité
- 3  
Votre tiers
- 4  
Votre dossier
- 5  
Récapitulatif

#### Budget prévisionnel

[Précédent](#)[Suivant](#)

Période : \* Annuelle ou ponctuelle

Millesime 2020

#### Dépenses

Coût prévu

#### Recettes

Financement prévu

#### Réalisation et évaluation

Le décret n° 98-1048 du 18 novembre 1998 relatif à l'évaluation des politiques publiques prévoit que « L'évaluation d'une politique publique (...) a pour objet d'apprécier, dans un cadre interministériel, l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en oeuvre ». La puissance publique ne peut donc pas subventionner un projet qui ne serait pas possible d'évaluer (objectif/évaluation) au regard de l'utilisation des fonds publics. Il est donc nécessaire de définir des modalités d'évaluation réalistes et réalisables. De plus, ici encore, montrer que l'évaluation a été anticipée et prise en considération est un indice de qualité du projet présenté.

Date ou période de réalisation \* 01/01/2020 au 31/12/2020

Evaluation \*  
 1/ Indicateur : nombre de demandeurs d'emploi ayant retrouvé un emploi de même catégorie, dans les 6 mois  
 Méthode d'évaluation : enquête téléphonique dans les 6 mois de la fin de parcours  
 2/ Indicateur : Efficacité - nombre de participants ayant obtenu au moins un SDJ  
 Méthode d'évaluation : synthèse périodique des comptes-rendus des animateurs emploi  
 3/ Indicateur : Adhésion - taux de présence aux séances d'accompagnement  
 Méthode d'évaluation : synthèse des feuilles de présence  
 4/ Indicateur : satisfaction des participants  
 Méthode d'évaluation : synthèse des questionnaires de satisfaction réalisés par les participants en fin de parcours

#### Précisions sur les bénéficiaires

Nombre total de bénéficiaires \* 200

#### Responsable de l'action

Nom \* DUPONT  
 Prénom \* JEAN  
 Fonction \* ANIMATEUR EMPLOI  
 Vous pouvez saisir encore 34 caractères.  
 Courriel \* j.dupont@augreduvent.com  
 Téléphone \* 06 06 07 08 09

[Précédent](#)[Enregistrer](#)[Suivant](#)

## MILLESIME

Pour l'appel à projets 2021, taper 2021 car

- 1 Vous répondez à l'appel à projets Politique de la ville 2021
- 2 Votre projet se déroule en 2021
- 3 Votre projet se déroule en année scolaire 2020-2021

## DATE OU PERIODE DE REALISATION

L'action doit impérativement débuter au cours de l'exercice 2021



## LOCALISATION(S) DU DOSSIER :

Il s'agit du ou des quartiers prioritaires de la politique de la ville dont **les habitants sont les bénéficiaires du projet.**

Exemple : une action se déroule dans les Pyrénées (VVV) mais bénéficie aux habitants du quartier « Périmètre Nord de Ville » de Tarare, vous sélectionnez ce quartier

### Localisation(s) du dossier

Zone géographique \*

Hiérarchie quartier : National / Région / Département / EPCI / Commune / Quar

Localisations \*


Recherche

Dans la partie **Localisations\***, taper uniquement le/les quartiers prioritaires des bénéficiaires concernés par votre projet :

- Le contrat de ville de la Communauté d'agglomération Amiens Métropole couvre 6 quartiers prioritaires : Amiens Nord, Étouvie, Salamandre-Marcel Paul, Philéas Lebesgue-Condorcet, les Parcheminiers et Pierre Rollin,

- Le contrat de ville d'Abbeville couvre 3 quartiers prioritaires : L'Espérance, Soleil Levant, Les Argillières.

Vous pouvez sélectionner plusieurs quartiers.

Vous pouvez annuler en cliquant sur la 

Hiérarchie quartier

France

Hauts-de-France

Somme

CA Amiens Métropole

AMIENS

Amiens Nord ✕

Étouvie ✕

Les Parcheminiers ✕

Condorcet Philéas  
Lebesgue ✕

Pierre Rollin ✕

Marcel Paul Salamandre  
✕



## ET POUR FINIR QUELQUES CONSIGNES SUPPLEMENTAIRES ET TOUT AUSSI IMPORTANTES :

- Je me connecte à mon Espace DAUPHIN avec mon identifiant et mon mot de passe ..... il s'agit de données personnelles, il convient donc de les noter pour ne pas les perdre !

- Je mets à jour, sur mon Espace DAUPHIN, les informations relatives à la structure :

Pour tout changement (Présidence, adresse du siège social, coordonnées bancaires ....), il est nécessaire de prévenir également par mail la Mission Politique de la ville – DDCS de la Somme ([ddcs-polville@somme.gouv.fr](mailto:ddcs-polville@somme.gouv.fr)) et la Direction de la politique de la ville d'Amiens Métropole ([l.zanitti@amiens-metropole.com](mailto:l.zanitti@amiens-metropole.com)).

- Dans la partie DESCRIPTION, je veille à décrire mon projet de manière synthétique tout en étant précis sur le déroulé.

### **ATTENTION :**

Ne pas préciser l'historique de l'association,

Ne pas développer l'ensemble des activités menées par l'association,

Ne pas reprendre les éléments du bilan N-1 (les services instructeurs ont été destinataires de votre ou de vos bilans N-1),

Ne pas utiliser l'intégralité de l'espace dédié à la description de l'action.

- Dans la partie OBJECTIFS, je fixe 5 à 6 objectifs maximum :

Les objectifs sont des verbes à l'infinitif (*ex : favoriser les échanges intergénérationnels*),

Les objectifs doivent être des objectifs qualitatifs et quantitatifs

- En cas de renouvellement d'action, je pense à la fonction Dupliquer tout en veillant à actualiser :

Les éléments relatifs à mon action,

Le millésime et les dates de réalisation de l'action,

Le budget prévisionnel.

- Si je bénéficie d'une CPO en cours, je n'ai pas besoin de redéposer de dossier sur DAUPHIN ☑